

## COMMUNIQUE ADCAM

### **Des éléments de cadrage sur les effectifs qui interpellent les Directeurs du réseau !**

Le gel des recrutements pendant la phase de négociation de la COG a toujours été synonyme de tension sur le service rendu. Ce fut le cas pour la COG 2014/2017 avec une autorisation de recrutement obtenue en fin d'année compte tenu du délai tardif de la signature de la COG (juillet 2014). D'aucuns escomptaient éviter cet épisode cette année, fort d'une négociation menée « tambour battant » et avec des délais sans précédent<sup>1</sup>. Espoir déçu aujourd'hui, tant il est probable que nous devrions connaître un niveau de difficulté supérieur à celui rencontré en 2014.

D'abord parce que les premiers éléments de cadrage, transmis au réseau, débouchent sur un niveau d'autorisation de recrutement en 2018, extrêmement faible, pour de nombreux organismes. Avec, en outre, une règle qui borne le nombre de recrutement à 30 % des départs en retraite pour les organismes bénéficiant d'un droit à recrutement. Mais aussi parce que, pour une partie des organismes, ces recrutements ne pourront intervenir avant le mois d'octobre prochain.

**Avec, à la clé, un risque certain de dégradation du service rendu, en particulier pour des processus comme l'accueil, les plateformes de service ou les prestations en espèces mais également l'émergence de tensions sociales internes.**

Ce contexte n'est pas, naturellement, sans inquiéter les Directeurs du réseau. La nécessité d'engager de nouveaux efforts de gestion n'est pas discutée. En revanche, la trajectoire retenue et sa temporalité soulèvent de vives interrogations. Comment, en quelques mois, par exemple, opérer un ajustement charge/ressource dans une Caisse avec 25 départs (retraite ou turn over) et éligible à 1 seul ETPMA ?

Un écart qui, à notre connaissance, ne pourra être comblé, à court terme, par de nouvelles perspectives de gains de productivité résultant de simplification réglementaire ou de Quick Win.

Autre difficulté, celle de l'accompagnement insuffisant des organismes pour expliciter certains éléments de calcul de « l'ETPMA cible » et de « l'ETPMA théorique » ou encore l'évaluation de la charge liée au transfert des régimes partenaires. Sans oublier, la volumétrie des rendus de postes concernant les prochains exercices qui, à ce jour n'est pas disponible.

Des éléments de pédagogie et de communication sur ces différents sujets auraient été souhaitables. D'autant que la Caisse Nationale s'est engagée dans une démarche ambitieuse et exigeante de dialogue de gestion dont l'intérêt est reconnu et salué par tous les Directeurs. Autre interrogation, celle portant sur la majoration de 0,5 % de rendu de postes pour les organismes importants, y compris ceux qui se situent dans les 20 meilleures caisses en matière de productivité globale.

C'est dans ce contexte que l'ADCAM a sollicité un nouvel échange avec le Directeur Général. Cette rencontre est programmée le 10 avril prochain.

Jean Claude Barbot

Président de l'ADCAM

---

<sup>1</sup> L'approbation de la COG par le conseil de la CNAM a été réalisée dès le 25 janvier et la signature de la convention avec les pouvoirs publics a eu lieu le 27 mars.